

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 9

Artikel: Chronique politique suisse
Autor: Poulin, Guido H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique politique suisse

Par le premier-lieutenant Guido H. Poulin ¹

Quelles réformes ?

Le 20 octobre 1995, François Couchepin, chancelier de la Confédération, déclare à l'ouverture du séminaire stratégique : « Il s'agit de garder toujours à l'esprit les raisons d'exister de l'Etat (...). L'Etat est là pour garantir l'indépendance du pays, le plus longtemps possible, assurer les libertés fondamentales (...) et par dessus tout maintenir la paix (...). Nous devons trouver les moyens de fournir au Gouvernement le meilleur outil possible pour lui permettre de prendre les bonnes options, de fixer les bonnes stratégies et dans le souci, obsessionnel, d'agir toujours dans le respect des valeurs fondamentales qui justifient l'Etat. Cet outil nous allons le tester en 1997, au cours de l'exercice de conduite stratégique. »

Le 8 mars 1996, le conseiller fédéral Arnold Koller déclare lors de l'ouverture de la « Mustermesse » que nous sommes touchés par le phénomène de la globalisation et de la libéralisation, qu'il est nécessaire de réformer nos institutions pour trouver des solutions à l'assainissement des finances fédérales, à la garantie des systèmes sociaux et à nos rapports avec l'Union européenne. Il préco-

nise de mettre à jour la Constitution fédérale et d'aménager le fonctionnement de la démocratie directe, de la Justice, du Parlement et du Gouvernement.

A la conférence des présidents de la Société suisse des officiers du 16 mars 1996, le conseiller fédéral Adolf Ogi énumère les principales tâches stratégiques à accomplir. L'Armée 95 n'est pas la dernière réforme, les initiatives du Groupement pour une Suisse sans armée sont des attaques contre notre défense nationale ; il faut une armée efficace comme le veut le peuple. En Suisse, la politique étrangère est toujours de la politique intérieure. Pour le chef du DMF, une professionnalisation plus poussée ne peut pas être évitée, surtout au niveau des cadres, mais cela n'a rien à voir avec une armée de métier qui n'entre pas en ligne de compte en Suisse pour des raisons de politique fondamentale. Dans la *Revue militaire suisse* d'avril, Adolf Ogi réitère sa position : « Je ne peux que difficilement m'imaginer un abandon de notre système de milice ; c'est un pilier profondément ancré au sein de la population, qui représente une partie de notre identité (...). » Toujours dans la *RMS*, le divisionnaire Al-

fred Roulier pose la question : l'armée est-elle en priorité un lien qui unit le peuple ou un instrument de combat ?

Neutralité, être ou ne pas être ?

Le premier-lieutenant Belotti, dans un article intitulé « Une Suisse sans armée : une illusion », rappelle qu'il n'existe pas d'Etat sans force armée et que cette dernière est là pour faire respecter l'Etat. Si nous liquidons l'armée, nous liquidons aussi l'Etat et, évidemment, aussi l'Etat social (...) une neutralité non armée n'existe pas. » Et il conclut que la neutralité n'est pas un mythe déplacé, mais la question va se poser de savoir comment cet engagement politique doit être appliqué pour rester une condition valable de notre politique de sécurité.

Le 23 avril, le Groupe de travail pour une politique de sécurité, un organisme privé regroupant une quinzaine de personnalités, dont Yvette Jagi et Peter Tschopp, rend public un rapport. L'intégration européenne et la fin de la guerre froide rendent sans objet le concept de neutralité armée. La Suisse doit tirer les conséquences de ce changement, renoncer à une attitude passive, apporter sa

¹ Ancien adjudant du groupe d'artillerie de montagne 1 (Brigade 10) et membre d'honneur de Paneurope Suisse.

contribution au maintien de la sécurité en Europe et élaborer une stratégie commune avec ses voisins. Pourtant, la majorité des Suisses ne sont pas prêts à renoncer à la tradition de la neutralité. Les citoyens-soldats pourraient remplir la totalité de leur devoir militaire en une seule tranche ; des engagés volontaires seraient encadrés par des professionnels à partir du niveau commandant de compagnie. Ces formations professionnelles ou paraprofessionnelles cohabiteraient avec une armée territoriale de milice, formée pour l'intervention en cas de catastrophe, la sécurité des communications, la maîtrise des flux migratoires et l'aide aux forces de police.

Le Partenariat pour la paix

Le 20 mai 1996, Adolf Ogi fait un plaidoyer en faveur de la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix en soulignant que les craintes qu'une telle participation entraîne une adhésion à l'OTAN sont totalement infondées. La Suisse est et reste neutre, elle n'a pas l'intention d'adhérer à une alliance militaire. Si le Partenariat pour la paix devenait une alliance, la Suisse s'en retirerait, ce qu'elle pourrait faire à tout moment. L'OTAN accepte notre neutralité armée sans aucune discussion. En participant, la Suisse pourrait apporter à l'Europe, qui en a besoin, les longues expériences qu'elle a faites, notamment sur la démocratie,

le fédéralisme, les droits de l'homme, l'armée de milice et la défense globale. En plus des 16 pays membres de l'OTAN, 27 pays européens participent aujourd'hui au Partenariat pour la paix. N'en font pas partie ceux qui sont en conflit comme Chypre et l'ex-Yougoslavie, ceux qui n'ont pas véritable armée (Andorre, Monaco, Saint-Marin) et l'Irlande qui va bientôt y adhérer. La Suisse va être le seul Etat européen à ne pas participer, alors que sa neutralité est parfaitement compatible avec le Partenariat pour la paix.

Armée de métier ou armée de milice ?

Le 28 mai, le président Chirac annonce sa décision d'abolir la conscription en France à partir du 1^{er} janvier 1997. Un référendum national sur les problèmes de défense étant exclu dans la Constitution française, le Parlement n'aura qu'à promulguer la loi de programmation militaire. Le 30 mai, Jörg Zumstein, ancien chef de l'Etat-major général, dans un article intitulé « Une armée de métier en Suisse », soutient que notre armée n'a pas la mission de vaincre un éventuel agresseur, mais de rendre une invasion du pays aussi coûteuse que possible afin d'exercer un effet dissuasif. L'adoption d'une armée de métier serait un pas de plus vers l'abolition de l'armée tout court.

Le 5 juin 1996, Adolf Ogi nomme Edouard Brunner, ambassadeur à Paris, et an-

cien secrétaire d'Etat, à la présidence d'une commission d'étude sur les questions stratégiques. Cet aréopage de 30 personnes doit préparer, d'ici fin 1997, les orientations et le cadre d'une refonte de la politique suisse de défense. Le chef du DMF nommera quelques-uns des membres de la commission qui comprendra des hommes et des femmes, des militaires, des représentants de l'industrie, des religieux, des Suisses de l'étranger et même des adversaires de l'armée.

La Commission qui représentera aussi la Société civile devra dire si la Suisse doit maintenir la conscription ou passer à l'armée de métier. Elle devra se prononcer sur la participation de la Suisse au Partenariat pour la Paix.

Des solutions

En Europe, la Suisse est victime, en ce moment, d'actions punitives concertées contre sa démocratie directe, sa neutralité armée et son fédéralisme. En effet, certains pays de l'Europe du Centre-Est, ainsi que Malte, Chypre et même la Norvège sont conviés aux forums européens, alors que la Suisse en est exclue.

Nos institutions sont en péril et la pression sur notre pays est telle que d'illustres professeurs suisses, qui se disent historiens, préconisent de remplacer notre démocratie directe par une démocratie parlementaire, d'abandon-

ner notre neutralité armée et de limiter la souveraineté des cantons et du peuple. Il suffit de lire la presse nationale pour se convaincre que la réforme totale de la Constitution fédérale est très controversée et qu'elle risque d'être renvoyée aux calendes grecques. La précédente tentative, conduite par le conseiller fédéral Wahlen, remonte à plus de trente ans, sans que rien n'en ait résulté.

On ne peut pas attendre l'incertaine révision totale de la Constitution, car il y a urgence à procéder à des révisions partielles, ainsi qu'au règlement des divergences en politique intérieure, afin d'être à même d'aborder, le plus rapidement possible, les problèmes de politique extérieure, notamment celui de la participation de la Suisse à la construction de la Grande Europe. Lors de la votation fédérale du 9 juin, le peuple a su, par cette sagesse intuitive dont il a le secret, refuser une prétendue réforme du Gouvernement qui se limitait à per-

mettre aux sept conseillers fédéraux de nommer dix secrétaires d'Etat « fonctionnaires », alors que nous avons besoin d'un exécutif fort qui assume pleinement toutes les tâches gouvernementales, comme le font les autres pays européens.

C'est pourquoi il a été suggéré que, par la voie d'une initiative parlementaire, l'article 149 de la Constitution soit modifié, pour permettre l'élection par l'Assemblée fédérale d'un Gouvernement composé de 21 membres, soit 7 conseiller fédéraux et 14 secrétaires d'Etat « membres du Gouvernement », choisis sur une liste de candidats établie par les sept conseillers fédéraux.

En ce qui concerne les droits populaires, il a été suggéré de maintenir le nombre de signatures nécessaires pour les référendums facultatifs et les initiatives, mais de créer, par la voie d'une initiative parlementaire, un Conseil constitutionnel composé de 9 personnalités indé-

pendantes, dont 3 nommées par le Conseil fédéral, 2 par le Conseil national, 2 par le Conseil des Etats et 2 par le Tribunal fédéral. Elles auraient pour mission d'examiner la constitutionnalité des lois fédérales et des initiatives populaires. Les textes des initiatives devraient être soumis par les initiants à l'examen du Conseil constitutionnel avant la récolte des signatures ; celui-ci devrait se déterminer dans un délai de trois mois.

La Suisse peut et doit trouver une phase à sa mesure dans la Grande Europe de la diversité. Dans notre approche de la construction européenne, il importe de tout faire pour sauvegarder notre identité nationale, dont la neutralité armée est, avec la démocratie directe et le fédéralisme, un des piliers qui soutiennent l'édifice helvétique fragilisé parce que pure construction politique. Le maintien de notre armée de milice s'impose.

G.H. P.